

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 8 août 2022 relatif à la composition du comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse

NOR : JUSF2220499A

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 24 mai 2018 instituant des comités techniques à la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 août 2018 fixant les modalités d'élection et de désignation des représentants du personnel siégeant dans les comités techniques institués dans les services de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2018 établissant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au sein du comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse et fixant le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles ;

Vu les procès-verbaux de proclamation des résultats des élections organisées le 6 décembre 2018 pour la composition des comités techniques de proximité institués auprès des directeurs interrégionaux de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu les désignations auxquelles il a été procédé par lesdites organisations,

ARRÊTE

Article 1er

Sont nommés représentants du personnel au comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse :

ORGANISATIONS SYNDICALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SNPES-PJJ/FSU	- M. Vito FORTUNATO - M. Arnaud BLATTEYRON - M. Vincent FRITSCH - M. Nouredine NEFRA - Mme Nathalie JAMES	- Mme Jacqueline FRANCISCO - Mme Sonia OLLIVIER - Mme Alexia PEYRE - Mme Marielle HAUCHECORNE - M. Mathieu MOREAU
CGT-PJJ	- M. Stéphane PERRIN - M. Jérôme ROUX	- Mme Aurélie POSADZKI - M. Josselin VALDENNAIRE
UNSA-SPJJ	- Mme Béatrice BRIOUT	- M. Marc CHARMAIN
CFDT-SNP	- M. Yoann TOURGIS	- M. Michel TISSIER-BEAUMONT
SN FO PJJ	- M. Abdelrezeg LABED	- M. Akli BERKAOUI

Article 2

Cet arrêté abroge l'arrêté du 20 octobre 2021 relatif à la composition du comité technique de la protection judiciaire de la jeunesse.

Article 3

La directrice de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel du Ministère de la justice.

Fait le

08 AOUT 2022

L'Adjoint à la Sous-Directrice des Ressources
Humaines et des Relations Sociales

Olivier HERMEZ